

Nouvelles circonscriptions suite à regroupement de cantons dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin et nombre de délégués à élire

Rappel de la règle applicable pour le nombre de délégués à élire en cas de regroupement :
Le nombre de délégués cantonaux à élire pour le collège considéré est égal **au nombre de délégués éligibles dans un seul canton, majoré d'une unité par canton supplémentaire regroupé.**

COLLEGE 1			
	Cantons à regrouper	Intitulé de la nouvelle circonscription	Nombre de délégués à élire
BAS-RHIN	BISCHHEIM SCHILTIGHEIM MUNDOLSHEIM	MUNDOLSHEIM-BISCHHEIM- SCHILTIGHEIM	4 + 2 = 6 titulaires et autant de suppléants
	STRASBOURG I STRASBOURG II STRASBOURG VI STRASBOURG IX	STRASBOURG OUEST (cantons situés à l'Ouest de l'III)	4 + 3 = 7 titulaires et autant de suppléants
	STRASBOURG III STRASBOURG IV STRASBOURG V STRASBOURG VII STRASBOURG VIII STRASBOURG X	STRASBOURG EST (Cantons situés à l'Est de l'III)	4 + 5 = 9 titulaires et autant de suppléants
HAUT-RHIN	MULHOUSE EST MULHOUSE OUEST MULHOUSE NORD MULHOUSE SUD	MULHOUSE	4 + 3 = 7 titulaires et autant de suppléant

COLLEGE 3			
	Cantons regroupés	Intitulé de la nouvelle circonscription	Nombre de délégués à élire
BAS-RHIN	BISCHHEIM SCHILTIGHEIM	SCHILTIGHEIM-BISCHHEIM	2 + 1 = 3 titulaires et autant de suppléants
	SAALES SCHIRMECK	SCHIRMECK-SAALES	2 + 1 = 3 titulaires et autant de suppléants
	STRASBOURG I STRASBOURG II STRASBOURG VI STRASBOURG IX	STRASBOURG OUEST (Cantons situés à l'Ouest de l'III)	2 + 3 = 5 titulaires et autant de suppléants
	STRASBOURG III STRASBOURG IV STRASBOURG V STRASBOURG VII STRASBOURG VIII STRASBOURG X	STRASBOURG EST (Cantons situés à l'Est de l'III)	2 + 5 = 7 titulaires et autant de suppléants
HAUT-RHIN	MULHOUSE EST MULHOUSE OUEST MULHOUSE NORD MULHOUSE SUD	MULHOUSE	2 + 3 = 5 titulaires et autant de suppléants

COLLEGE 2			
	Cantons regroupés	Intitulé de la nouvelle circonscription	Nombre de délégués à élire
BAS-RHIN	LAUTERBOURG SELTZ	SELTZ-LAUTERBOURG	3 + 1 = 4 délégués la liste doit comporter entre 4 et 8 noms
HAUT-RHIN	Pas de regroupement de cantons		